

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
 aux recommandations formulées dans l'examen spécial du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
Paragraphe 25	La Société devrait continuer de communiquer au ministre des Ressources naturelles la nécessité d'assurer la nomination, dans les meilleurs délais, d'un président et premier dirigeant et de tous les autres membres du Conseil d'administration. Elle devrait aussi souligner la nécessité d'échelonner les mandats des administrateurs pour assurer la continuité des activités.	Recommandation acceptée. La Société partage les préoccupations exprimées par le Bureau du vérificateur général du Canada à ce sujet. Elle continuera, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à communiquer au ministre des Ressources naturelles et au Bureau du Conseil privé la nécessité de nommer dans les meilleurs délais des administrateurs qui possèdent les compétences et l'expérience qui ont été jugées essentielles pour le Conseil, selon le profil des compétences du Conseil. La Société s'emploie aussi à souligner la nécessité d'échelonner les mandats des administrateurs pour assurer la continuité. Elle continuera, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à souligner au Ministre la nécessité de nommer un président et premier dirigeant permanent ou qui n'est pas intérimaire.	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse d'EACL à l'examen spécial du vérificateur général et depuis la publication du rapport du vérificateur général, EACL a continué à communiquer avec le ministre des Ressources naturelles sur la nécessité d'assurer la nomination, dans les meilleurs délais, d'un président et premier dirigeant et de tous les autres membres du Conseil d'administration. Les nominations étaient et continuent d'être la responsabilité du Gouverneur en conseil et ont donc été et continuent d'être hors du contrôle d'EACL.</p> <p>En février 2018, le Gouverneur en conseil a nommé Richard Sexton en tant que président et chef de la direction pour un mandat de deux ans. Ceci fait suite à la nomination de M. Sexton en tant que président et chef de la direction par intérim. En juin 2017, le Gouverneur en conseil</p>	Complété	N/A		

			<p>a également nommé le président du Conseil d'administration d'EACL ainsi que quatre membres du Conseil d'administration, soit trois nouveaux membres et une personne qui était auparavant nommée de façon intérimaire et qui est désormais nommée de façon permanente.</p> <p>Sur les cinq nominations, trois nominations sont de trois ans et deux nominations sont de deux ans, ce qui prévoit des mandats échelonnés.</p>				
Paragraphe 26	<p>La Société devrait planifier une transition ordonnée qui permettra aux administrateurs et au président et premier dirigeant nouvellement nommés de se familiariser avec l'objectif premier de la restructuration, l'entente d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur qui en a découlé, ainsi que les plans stratégiques de la Société. Ils devraient aussi avoir l'occasion de faire des commentaires en vue de modifier et de mettre en œuvre les plans.</p>	<p>Recommandation acceptée. La Société planifie de mener une transition ordonnée. Elle a instauré une stratégie et des documents, notamment un programme d'orientation destiné aux administrateurs, pour faciliter l'orientation des nouveaux administrateurs et dirigeants. Cette stratégie a déjà servi pour favoriser l'orientation et l'entrée en fonction ordonnées du tout dernier administrateur nommé à l'automne 2016.</p> <p>Comme l'indiquent les principales constatations du rapport, la nouvelle administratrice nommée pendant la période d'examen, pour un mandat d'un an, a suivi des séances d'orientation qui portaient sur le mandat et les activités de la Société ainsi que sur les rôles et responsabilités d'un administrateur. Plus particulièrement, lors de ces séances d'orientation, des documents d'information importants ont été distribués sur le cadre de gouvernance de la Société et le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), notamment le mandat, le rôle et les priorités de la Société. Ces documents ont permis à l'administratrice de se familiariser avec la Société, son système général de gouvernance et le fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi qu'avec les procédures connexes, l'équipe de la direction, l'histoire de la Société et l'incidence de la restructuration, la vision d'avenir des Laboratoires Nucléaires Canadiens, les plans quinquennaux et décennaux de la Société et les composantes clés du</p>	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse d'EACL à l'examen spécial du BVG, EACL a déjà mis en place un programme d'intégration pour les nouveaux membres du Conseil d'administration et le président et chef de la direction afin de permettre une transition ordonnée. Le programme comprend de l'information sur l'historique d'EACL, son mandat actuel et ses activités, ses rôles et responsabilités, son cadre de gouvernance (y compris le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur), le fonctionnement du conseil et de ses comités et les plans à court et à long terme actuels. Le programme comprend également</p>	Complété	N/A		

		<p>modèle d'OGEE qui sont en cours. Outre les documents d'information reçus, la nouvelle administratrice a participé pendant plusieurs jours à un programme d'orientation qui comportait, entre autres, une visite des principales activités qui doivent être surveillées par la Société, des rencontres individuelles avec les membres de l'équipe de direction de la Société pour éclairer la nouvelle administratrice sur leurs responsabilités respectives, et la participation à une réunion trimestrielle du Conseil, du Comité des ressources humaines et de la gouvernance et du Comité d'audit.</p> <p>La Société poursuivra la mise à jour de sa stratégie et des documents, au besoin, en vue de se préparer pour les prochaines nominations.</p>	<p>une orientation de plusieurs jours, qui présente une visite du site principal d'EACL et des rencontres avec l'équipe de gestion d'EACL. Depuis la publication du rapport du BVG, les trois membres du Conseil nouvellement nommés en juin 2017 ont participé au programme d'intégration susmentionné. Avec le bénéfice du programme d'intégration et dans le cadre de leur orientation et de leur formation continue, ils auront également la possibilité de fournir des conseils sur la modification et la mise en œuvre des plans.</p>				
Paragraphe 27	<p>Le Conseil d'administration devrait renforcer et améliorer son processus de surveillance et d'examen des risques répertoriés dans le registre de risques de la Société et il devrait documenter en bonne et due forme les discussions tenues à ce sujet et les mesures prises.</p>	<p>Recommandation acceptée. La direction et le Conseil ont eu, et continueront d'avoir, des échanges réguliers sur la gestion des risques. Par exemple, lors de la réunion du 1er octobre 2015, le projet de cimentation de déchets liquides entreposés a été présenté au Conseil à titre d'étude de cas sur la gouvernance des risques. Le registre de risques d'entreprise de la Société, élaboré en septembre 2015 lors de la première étape de la création d'un cadre de gestion des risques, a été présenté au Comité d'audit et au Conseil en novembre 2015 pour qu'ils l'examinent et le commentent, puis présenté de nouveau un peu plus d'un an plus tard, en février 2017. De plus, la direction procède à un examen et à une mise à jour du registre tous les trimestres. Le Conseil reçoit aussi des commentaires sur les questions liées à la gestion des risques dans les rapports trimestriels qui lui sont présentés par la direction.</p> <p>La Société officialisera l'examen périodique par le Conseil du registre des risques d'entreprise ou tout autre programme approprié de gestion des risques; et la Société a retenu les services d'un expert indépendant pour améliorer son mécanisme de suivi des risques et ses procédures d'examen. L'examen périodique du registre fait désormais officiellement partie du plan de travail annuel du Comité d'audit et</p>	<p>Depuis la publication du rapport du BVG, des efforts considérables ont été entrepris, avec l'aide de consultants / d'expertise externes en gestion des risques, pour renforcer et améliorer le processus d'EACL concernant l'examen et le suivi des risques. Les résultats de cet effort ont été approuvés par le Comité de vérification du Conseil en septembre dans le cadre du renforcement et de l'amélioration de ses processus à cet égard. Une documentation appropriée des discussions et des actions s'est déroulée et par la suite, le Comité de vérification</p>	Complété	N/A		

		est inscrit à l'ordre du jour des réunions.	continuera à examiner officiellement le registre des risques d'EACL sur une base trimestrielle. Depuis la publication du rapport du BVG, les compétences et l'expérience du Conseil dans le domaine de la gestion des risques ont également été augmentées avec la nomination d'un nouveau membre ayant une expérience dans ce domaine.				
Paragraphe 28	La Société devrait élaborer un cadre d'information plus détaillé afin d'améliorer les évaluations réalisées et de mieux démontrer à la population canadienne qu'elle renforce son efficacité et son efficacité tout en maîtrisant et en réduisant les coûts et les risques au fil du temps. Le Conseil devrait tenir régulièrement des réunions publiques, conformément aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, afin de présenter le rapport annuel de la Société et de communiquer des renseignements sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE).	<p>Recommandation acceptée. Maintenant que la restructuration est terminée, le plan d'entreprise de la Société mettra naturellement l'accent sur l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs établis plutôt que sur le processus de restructuration. Cela étant, la Société recueille et évalue déjà des données concernant une vaste gamme de paramètres, notamment le rendement des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) par rapport à des résultats clés et d'autres objectifs de rendement. Au fil des ans, la Société aura ainsi les données nécessaires pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs de la restructuration sont atteints. À l'heure actuelle, la Société communique des informations sur le rendement des LNC, aux termes du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), dans son plan d'entreprise. Les informations communiquées seront de plus en plus détaillées à mesure que des données suffisantes sont mises à disposition et recueillies et que des points de référence appropriés sont établis grâce à la planification à long terme des LNC et à la mise en œuvre de la méthode de la gestion par la valeur acquise, qui sont en cours.</p> <p>Pendant la restructuration, entre 2009 et 2015, la Société a maintenu un dialogue régulier avec les parties prenantes et les citoyens. Elle a organisé plus de 40 activités interactives pour les parties prenantes, notamment des réunions périodiques de son Comité de liaison avec le public et de son Conseil de gérance environnementale, et diverses journées portes ouvertes et bilans conjoints sur la restructuration avec le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Maintenant que la restructuration a</p>	EACL a préparé un plan de mesure de rendement de haut niveau qui met l'accent sur les efforts pour évaluer et démontrer les objectifs du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, à savoir, améliorer l'efficacité et l'efficacité, et limiter les risques et les coûts au fil du temps. Ceci comprend l'évaluation du rendement des Laboratoires Nucléaires Canadiens qui s'effectue de manière continue par le biais d'une série de mesures et cibles, dont certaines sont présentées et communiquées dans le Plan d'entreprise d'EACL. EACL révisera et mettra à jour les mesures de rendement annuellement pour assurer la convergence vers les objectifs.	Complété	N/A		

		<p>été menée à bien, même si ce sont désormais les LNC qui pilotent certaines de ces activités interactives, la Société continue d'y participer. Une réunion publique a d'ailleurs eu lieu en mai pour discuter du premier rapport annuel présenté par la Société depuis la fin de la restructuration et de la planification des activités de la Société pour les cinq prochaines années.</p>	<p>s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques en tenant des réunions publiques, conformément à la Loi.</p>				
<p>Paragraphe 33</p>	<p>La Société devrait recadrer son régime de rémunération en dialoguant avec le ministre des Ressources naturelles. Elle devrait envisager de présenter des indications et de l'information supplémentaire sur son régime de rémunération dans son rapport annuel.</p>	<p>Recommandation acceptée. La Société poursuivra les discussions sur la rémunération avec le Ministre. Par ailleurs, elle s'emploie activement à réviser sa structure salariale. Elle a retenu les services d'experts-conseils externes (avant et après la restructuration et aussi à la suite de la reclassification du poste de président et premier dirigeant) pour la conseiller à ce sujet.</p> <p>La Société continue de collaborer avec l'expert-conseil externe en vue de réviser sa structure salariale en tenant compte de tous les facteurs pertinents, dont les marchés de comparaison pertinents, le lieu de travail des employés, l'expertise spécialisée requise et le niveau de la rémunération du président et premier dirigeant. La Société examinera les avis formulés par l'expert-conseil externe spécialisé en rémunération et modifiera la structure, au besoin, de manière à favoriser l'atteinte de son objectif : attirer et maintenir en poste les employés dont elle a besoin pour remplir ses missions. Dans le cadre de ce processus, le Conseil d'administration et ses comités examineront et approuveront tous les changements proposés, comme l'exigent les règles de gouvernance du Conseil. De plus, la Société continuera de discuter de la rémunération de son président et premier dirigeant avec le ministère des Ressources naturelles.</p> <p>Dans son rapport annuel, la Société présentera des informations supplémentaires sur son régime salarial et les modalités de fixation des salaires qui permettent à la Société de surveiller efficacement le contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. La Société continuera également de communiquer le montant total de la rémunération des cadres supérieurs, conformément aux normes de comptabilité et d'information financière qui président à l'établissement de ses rapports.</p>	<p>Depuis son rapport annuel financier 2016-17, EACL a inclus un meilleur aperçu et de plus amples renseignements sur son cadre de rémunération. Comme au cours des années précédentes, EACL a également inclus la rémunération totale des cadres supérieurs dans son rapport annuel, selon les normes comptables et de situation financière en vertu desquelles EACL se rapporte.</p> <p>Dans le cadre de son approche quant à sa méthode en matière de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en rémunération et proposera des ajustements appropriés dans le but d'attirer et de conserver les employés nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Les ajustements seront approuvés par le conseil d'administration et ses comités, conformément aux exigences de gouvernance.</p> <p>EACL continue</p>	<p>Complété</p>	<p>N/A</p>		

			d'impliquer le ministre de Ressources naturelles Canada en matière de rémunération, au besoin.				
Paragraphe 45	La Société devrait renforcer les qualifications et les compétences de son équipe de gestion des contrats pour pouvoir gérer le rendement global de l'entrepreneur dans le contexte du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.	Recommandation acceptée. Des travaux sont déjà en cours en vue de renforcer les qualifications et les compétences du personnel de l'équipe de gestion des contrats grâce à des cours officiels et à des séances de mentorat en cours d'emploi. De plus, la Société continuera d'atténuer le risque décrit dans la faiblesse grâce à la mise en œuvre d'un plan de relève, qui comportera notamment des éléments visant expressément la planification du remplacement de l'agent principal des contrats, au besoin.	<p>EACL a renforcé les qualifications et les compétences de l'équipe de gestion des contrats à travers une formation structurée en classe et en milieu de travail. L'agent principal des contrats, qui a été reconnu par le BVG comme ayant une vaste expérience en gestion des contrats OGEE, a continué à former le personnel de gestion des contrats d'EACL en milieu de travail et à leur fournir du mentorat.</p> <p>Pour parfaire l'équipe, EACL a mis en œuvre un programme de formation structuré en classe inspiré du programme de certification du gouvernement américain en gestion des contrats avec un accent sur les contrats OGEE. Le programme s'appliquera à tout le personnel de gestion des contrats, y compris ceux qui sont actuellement en poste et les nouveaux employés.</p> <p>Finalement, EACL dispose d'un plan de relève qui comprend la prise en compte des qualifications et compétence nécessaires dans</p>	Complété	N/A		

			l'équipe de gestion des contrats.				
--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	--